



Direction de l'instruction publique et de la culture
Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle
Section des écoles moyennes

Kasernenstrasse 27
3013 Berne
+41 31 633 87 00
mba@be.ch
www.be.ch/mba

Berne, juin 2024

Limite d'âge pour la participation aux examens d'admission à la filière d'école de culture générale (filière ECG) dans la partie francophone du canton

Les élèves qui ne peuvent entrer sans examen en école de culture générale ont la possibilité de s'inscrire à l'examen d'admission jusqu'au 15 février sous réserve qu'ils aient au maximum deux ans de plus que les élèves de la classe visée ayant suivi un cursus ordinaire.

Pour les **examens d'admission du printemps 2025** (en vue de l'année scolaire 2025-2026), les conditions suivantes sont donc applicables :

Entrée en première année de formation de la filière ECG

Peuvent participer à l'examen d'admission les élèves qui n'ont pas atteint l'âge de 18 ans au 30 avril précédant la rentrée, c'est-à-dire les élèves nés le 1^{er} mai 2007 et après.

Entrée en deuxième année de formation de la filière ECG

Peuvent participer à l'examen d'admission les élèves qui n'auront pas atteint l'âge de 19 ans au 30 avril précédant la rentrée, c'est-à-dire les élèves nés le 1^{er} mai 2006 et après.

Pour les admissions à la filière ECG, il est possible de déroger à ces dispositions pour de justes motifs.

Informations générales à propos de la procédure d'admission dans le canton de Berne

Vous trouverez de plus amples informations à propos de la procédure d'admission à une école de culture générale (ECG) de la partie francophone du canton, sur le site Internet de la Direction de l'instruction publique et de la culture (www.be.ch/ecg-admission).

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la Section des écoles moyennes de l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle du canton de Berne (tél. : 031 633 87 79 / courriel : ams.mba@be.ch).